

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 13 septembre 2024, à 10h à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absences motivées : madame Audrey Lacasse

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Décision concernant le déneigement**
- 4. Demande de fermeture de rues – École Adrien-Guillaume – Course de quartier**
- 5. Parole au public**
- 6. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 10 h devant personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-09-230

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- DÉCISION CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT

2024-09-231

Résultats d'appel d'offres - Déneigement – Chemins et trottoirs – Saisons 2024-2027

ATTENDU QU' un appel d'offres a été émis pour l'entretien hivernal des chemins et des trottoirs de la municipalité pour 2024-2027;

ATTENDU QUE le résultat d'ouverture des soumissions du 17 mai 2024 à 10 h 05, pour 3 années de contrat, incluant les taxes, est le suivant :

Option 1 : Chemins villageois et ruraux

- 9457-2583 Québec Inc - Excavation K.L.P

Année 1	Année 2	Année 3
413 795.03 \$	426 208.87 \$	438 995.25 \$

- 9147-9279 Québec Inc. - Épursol

Année 1	Année 2	Année 3
386 214.82 \$	386 214.82 \$	386 214.82 \$

Option 3 : Chemins villageois et ruraux et trottoirs

- 9147-9279 Québec Inc. - Épursol

Année 1	Année 2	Année 3
472 438.56 \$	472 438.56 \$	472 438.56 \$

ATTENDU QUE les documents exigés à l'intérieur du devis de soumission sont présents et réglementaires;

ATTENDU QUE, tel que stipulé au devis d'appel d'offres, le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions, et ce, sans avoir à motiver sa décision et sans aucune obligation envers le ou les soumissionnaires et sans encourir des dommages d'aucune façon;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville n'octroie de contrat à aucun des soumissionnaires de l'appel d'offres de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-232

Autorisation signature – Entente intermunicipale pour déneigement des chemins

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour le déneigement, mais n'a pas octroyé le contrat à aucun des soumissionnaires;

ATTENDU QUE la municipalité de Ripon s'occupe déjà du déneigement de leur territoire et possède une équipe dédiée à cette tâche.;

ATTENDU QUE la municipalité de Ripon propose d'offrir le service de déneigement des chemins villageois et ruraux de Chénéville pour les 3 prochaines années à un coût représentant des économies significatives pour les contribuables;

ATTENDU QU' il y a lieu de consigner les détails de ce contrat dans une entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Maxime Proulx-Cadieus, maire et madame Krystelle Dagenais, directrice générale à signer l'entente relative au déneigement des chemins de Chénéville par la municipalité de Ripon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-233

Autorisation pour affichage d'appel d'offres par invitation – Déneigement – Trottoirs – Saisons 2024-2027

ATTENDU QU' un appel d'offres pour le déneigement des trottoirs pour 2024-2027 doit être lancé puisqu'il n'y a présentement aucun contrat en vigueur;

ATTENDU QUE la directrice générale doit être autorisée à afficher l'avis dans les divers médias de la municipalité et à inviter des personnes, entreprises et entrepreneurs à soumissionner;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale à procéder à la demande d'appel d'offres par invitation et à son affichage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- DEMANDE DE FERMETURE DE RUES – ÉCOLE ADRIEN-GUILLAUME – COURSE DE QUARTIER

2024-09-234

Demande de fermeture de rues – École Adrien-Guillaume – Course de quartier

ATTENDU QUE l'école Adrien-Guillaume organise une course à pied le 27 septembre prochain, de 14h à 15h, afin de faire la promotion des saines habitudes de vie auprès des élèves et de la population;

ATTENDU QUE l'école demande que les rues Montfort, Félix, Papineau et de l'Hôtel-de-Ville soient fermées à la circulation (sauf pour circulation locale seulement) le temps de la course;

ATTENDU QU' un plan de circulation et d'organisation a été soumis à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise la fermeture des rues demandées le 27 septembre prochain aux heures mentionnées ci-haut pour la course de l'école Adrien-Guillaume.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- PAROLE AU PUBLIC

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-09-235

Levée de la séance

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 10h05.

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.